



Repartition charges dans copropriété sur 2 bâtiments

Par **Stereo**, le **10/10/2012** à **01:05**

Bonjour,

Dans une copro qui comporte deux bâtiments mitoyens distincts.

Un lot en duplex est nouvellement crée dans un des deux bâtiments.

L'assemblée générale peut-elle décider d'attribuer la contribution des tantièmes correspondant à un niveau de ce lot à un bâtiment et de l'autre niveau du duplex à l'autre bâtiment? (charges générales)

Cela pour conserver la répartition des charges entre les deux bâtiments qui existait pour ces surfaces avant la création de ce lot duplex.

Merci